



PROCÈS-VERBAL DU 6 NOVEMBRE 2015

SÉANCE ORDINAIRE

1. PRÉSENCES ET QUORUM

PRÉSENTS:

**M. Alain Goulet
M. Bruno Roy
Mme Nancy Pineault
Mme Jeanne-Paule Beaulieu (19h16)
Mme Bibiane Gagnon
M. Rodrigue Ouellet**

Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Il est **19h00**, la séance ordinaire débute sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger**, maire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15-172

Tout en laissant le point varia ouvert,
Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet
appuyé par monsieur Alain Goulet
et unanimement résolu :
QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2015

15-173

Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet
appuyé par monsieur Alain Goulet
et résolu unanimement :
QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2015.

4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

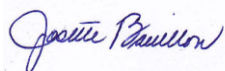
15-174

Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet
appuyé par monsieur Alain Goulet
et résolu unanimement :
QUE les membres du conseil municipal approuvent et autorisent le paiement des

comptes du mois d'octobre au montant de **40 283.85\$**.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée secrétaire-trésorière certifie par le présent certificat qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice 2015 de la municipalité pour effectuer le paiement des comptes du mois.



Josette Bouillon
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Mme Jeanne-Paule Beaulieu se présente à 19h16.

5. CORRESPONDANCE

- Dépôt de l'état des revenus et des dépenses du mois d'octobre
- Dépôt du rapport des statistiques des visites du site Internet
- Dépôt du rapport des heures effectuées par les employés
- Dépôt du rapport mensuel de la cour –comparatif sur 3 ans

MUNICIPALITÉ DES HAUTEURS / CASIERS ÉQUIPEMENTS DE POMPIERS

15-175 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal accepte la proposition de la municipalité des Hauteurs, pour la vente de casiers usagés des pompiers, au montant de 30\$ le lot. La municipalité de St-Charles-Garnier devra aller les récupérer à ses frais.

LES DEMANDES DE DON

15-176 Unité Domrémy Mont-Joli
Il est proposé par monsieur Bruno Roy,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise une aide financière de 25\$ pour les Paniers de Noël 2015.

15-177 Société d'horticulture de Saint-Charles-Garnier
Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu
et résolu unanimement :

QUE le conseil autorise un don de 70\$ pour le dîner des bénévoles du 18 octobre 2015.

- 15-178** La Fabrique Saint-Charles-Garnier
Il est proposé par madame Jeanne-Paule Beaulieu,
appuyé par monsieur Bruno Roy
et résolu unanimement :
QUE le conseil autorise un don de 85\$ pour aider à défrayer le coût du repas lors de la
visite de l'archevêque Mgr Denis Grondin.

SALLE MUNICIPALE /RÉSERVATIONS GRATUITES

- 15-179** Le Club 50 ans et plus
Il est proposé par madame Bibiane Gagnon,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et résolu unanimement :
QUE le conseil autorise le Club des 50 ans et plus à utiliser, la salle municipale, le 12
décembre 2015 pour un souper de Noël suivi d'activités.

Si consommation de boissons alcoolisées, un permis de réunion devra être demandé à la
régie des alcools des courses et des jeux (RACJ).

Municipalité Saint-Charles-Garnier

La municipalité utilisera la salle municipale, le 14 novembre prochain dans le cadre
d'une démarche sur la visibilité et l'image de la municipalité. Un permis de réunion
devra être demandé à la régie des alcools des courses et des jeux.

- 15-180** La Fabrique Saint-Charles-Garnier
Il est proposé par madame Bibiane Gagnon,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et résolu unanimement;
QUE le conseil autorise la Fabrique à utiliser la salle municipale, le 6 décembre
prochain à l'occasion de la messe de secteur dont la visite paroissiale de Monseigneur
Grondin et sera suivi d'un dîner.
Si consommation de boissons alcoolisées, un permis de réunion devra être demandé à la
régie des alcools des courses et des jeux (RACJ).

- 15-181** M. Benoît Lorrain-Cayer, agent de développement
Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Alain Goulet
et résolu unanimement :
QUE le conseil autorise monsieur Benoît Lorrain-Cayer avec des étudiants de l'UQAR,
à utiliser la salle municipale, le 9 novembre prochain, en après-midi.

- 15-182** LOCATION D'UNE SALLE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE
Il est proposé par monsieur Bruno Roy,

appuyé par madame Bibiane Gagnon
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise madame Martine Charette à louer une salle au centre communautaire le 24 décembre prochain, pour un réveillon de Noël.

Si consommation de boissons alcoolisées, un permis de réunion devra être demandé à la régie des alcools des courses et des jeux (RACJ). Location : 40\$

Offre d'achat d'une porte usagée de 8' x 10' avec accessoires provenant du poste incendie. À inscrire dans le journal Le Charlois.

SERVICE COMMUNAUTAIRE

15-183 Il est proposé par monsieur Bruno Roy,
appuyé par monsieur Alain Goulet
et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte la demande de monsieur Michaël Dunn Ouellet pour la réalisation de 20 heures de service communautaire dans un délai de 9 mois.

COLLOQUE POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

15-184 Il est proposé par monsieur Alain Goulet,
appuyé par madame Bibiane Gagnon
et résolu unanimement :

QUE le conseil autorise madame Nancy Pineault à participer à la quatrième édition du Colloque sur les potentiels de développement qui se tiendra le 14 novembre 2015, à la polyvalente Le Mistral, de Mont-Joli.

CORPORATION TOURISTIQUE DE LA ROUTE DES MONTS NOTRE-DAME

15-185 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Bruno Roy
et résolu unanimement :

QUE le conseil nomme monsieur Alain Goulet responsable de ce dossier.

6. MRC DE LA MITIS

a) Compte-rendu de monsieur Jean-Pierre Bélanger de la séance des maires du mois d'octobre.

b) **Signature de la convention relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre « soutien au comité de développement »**

15-186 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par madame Bibiane Gagnon
et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier autorise madame Josette Bouillon, directrice générale à signer, au nom de la municipalité, la convention entre la MRC de La Mitis

relative au soutien aux comités de développement pour l'octroi d'une aide financière.

Signature de l'entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme

15-187 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Alain Goulet
et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire et madame Josette Bouillon, directrice générale à signer, au nom de la municipalité, l'entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme.

7. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

Tel que requis à l'article 358 de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités, chaque membre du Conseil municipal doit chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de son élection, déposer devant le Conseil, une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il y a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la municipalité régionale de comté et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité.

Les membres du Conseil municipal suivants ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires.

Maire	:	M. Jean-Pierre Bélanger
Conseiller poste #1	:	M. Alain Goulet,
Conseiller poste #2	:	M. Bruno Roy,
Conseillère poste #3	:	Mme Nancy Pineault
Conseiller poste #4	:	M. Rodrigue Ouellet
Conseillère poste #5	:	Mme Jeanne-Paule Beaulieu
Conseillère poste #6	:	Mme Bibiane Gagnon

8. RAPPORT DU MAIRE

Conformément à l'article 955 du Code municipal, monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire présente et dépose son rapport sur la situation financière de la municipalité ainsi que la liste des contrats de plus de 2 000\$ totalisant plus de 25 000\$ et les contrats octroyés de 25 000\$ et plus, Le rapport du maire sera distribué gratuitement à chaque adresse civique par l'entremise du journal « Le Charlois ».

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Achat d'un cadenas pour le réservoir à diésel.

10. GARAGE MUNICIPAL

La vérification mécanique des camions lourds, demandée par la SAAQ, est complétée.

11. ENGAGEMENT DE MONSIEUR STEEVE MICHAUD COMME CHAUFFEUR

15-188 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Bruno Roy
et résolu unanimement :

QUE le conseil engage monsieur Steeve Michaud, à titre de chauffeur et à l'entretien des véhicules. L'emploi à temps plein débutera le 29 novembre 2015 pour se terminer le 12 mars 2016. Avant et après ces dates, il travaillera à temps partiel à taux horaire selon la grille des salaires, dont le taux est fixé par le conseil.

QUE le conseil autorise monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire et madame Josette Bouillon, directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de travail.

12. OFFRE D'EMPLOI COMME CHAUFFEUR

Quatre (4) personnes ont de l'intérêt pour le poste.
Séance de travail le 16 novembre à 19h00.

13. AVIS DE MOTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LE BUDGET 2016

AVIS DE MOTION

Conformément à l'article 445 du Code municipal, le conseiller monsieur Rodrigue Ouellet donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, la municipalité adoptera le règlement ayant pour objet d'établir le budget et le rapport triennal de l'année 2016 et d'imposer le taux de la taxe foncière générale, la taxe spéciale ainsi que les tarifs pour les services.

14. RÈGLEMENTS D'URBANISME

a) AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 211 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 166

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Alain Goulet, conseiller, voulant que le règlement no 211 soit présenté pour adoption lors d'une prochaine séance. Ce règlement modifie le plan d'urbanisme numéro 166 afin d'ajuster les plans au cadastre rénové. Le projet dudit règlement ayant été remis à tous les membres du conseil sera dispensé de lecture lors de son adoption.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 211 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 166

15-189 CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier son plan d'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1, article 109 et les suivants);

CONSIDÉRANT QU'un nouveau cadastre est entré en vigueur et que par conséquent les

plans doivent être ajustés;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement numéro 211 a été présenté aux membres du conseil municipal en séance de travail le 2 novembre 2015.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Jeanne-Paule Beaulieu, appuyé par monsieur Bruno Roy, et résolu unanimement que soit adopté ce projet de règlement numéro 211.

b) L'AVIS DE MOTION ET L'ADOPTION DU PREMIER PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 212 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 167

Reportés à une séance ultérieure

c) AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 213 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 170

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Alain Goulet, conseiller, voulant que le règlement no 213 soit présenté pour adoption lors d'une prochaine séance. Ce règlement modifie divers éléments du règlement de construction numéro 170.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 213 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 170

15-190 CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire apporter une mise à jour et des corrections ponctuelles au règlement de construction;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire augmenter le montant des amendes;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement numéro 213 a été présenté aux membres du conseil municipal en séance de travail le 2 novembre 2015.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Bruno Roy et résolu à la majorité que soit adopté ce projet de règlement numéro 213.

Répartition des votes : Pour : 3 élus
Contre : 3 élues

M. Jean-Pierre Bélanger, maire exerce son droit de vote en faveur de l'adoption du projet de règlement.

d) L'AVIS DE MOTION ET L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 214 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 171.

Reportés à une séance ultérieure.

e) L'AVIS DE MOTION ET LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 215 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DE LOTISSEMENT NUMÉRO 168.

Reportés à une séance ultérieure.

f) L'AVIS DE MOTION ET LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 216 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT RELATIF AUX CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 169.

Reportés à une séance ultérieure.

- 15. NOMMER UN(E) MAIRE(SSE) SUPPLÉANT(E)**
15-191 CONSIDÉRANT QUE l'article 116 du Code municipal, le Conseil peut nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions de maire avec tous les privilèges, droits et obligations qui y sont attachés;
Il est proposé par monsieur Alain Goulet
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et résolu unanimement :
QUE le conseil nomme monsieur Bruno Roy comme maire suppléant pour les trois (3) prochains mois. Monsieur Bruno Roy accepte.
- 16. ASSURANCES MUNICIPALES**
Proposition de la protection, l'avenant C-21 de La Mutuelle des Municipalités.
Prendre plus d'information sur la nature de cette protection.
- 17. DOSSIERS DES ÉLUS**
AU PARC PLACIDE-ROY, quelques travaux à exécuter par M. Raoul Garon, manœuvre.
- 15-192** **Salle municipale / achat de vaisselle et coutellerie**
Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet
appuyé par madame Bibiane Gagnon
et résolu unanimement :
QUE le Conseil autorise l'achat de vaisselle et coutellerie chez Després Laporte de Rimouski pour la salle municipale.
Soumission : 1 612.67\$ taxes incluses
- 18. VARIA**
- 19. PÉRIODE DE QUESTIONS**

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

15-193 Il est proposé par monsieur Alain Goulet,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et unanimement résolu de lever la séance à 21h35.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....
Jean-Pierre BÉLANGER, maire

.....
Josette BOUILLON, dg et sec.-trés.